

SAINT-CHRISTOPHE DE DOUBLE



Les Echos du Bourg

Décembre 2004

SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE LES ECHOS DU BOURG

Numéro 11

décembre 2004

A l'aube de 2005

Je souhaite que cet an nouveau soit placé sous le signe du respect, de l'entente et de l'amitié.

Notre commune marquée par son identité rurale doit préserver sa tranquillité mais nous voulons que notre cadre de vie soit accueillant. Le Conseil Municipal a pris des engagements pour apporter des améliorations. Les travaux concernant l'aménagement de bourg, la restauration de l'église, la réfection de la voirie et la structuration de l'atelier municipal vont se poursuivre par étapes afin de maintenir une pression fiscale mesurée. Pour assurer une partie du financement de ces projets, nous allons solliciter de nouvelles subventions.

L'étude du schéma directeur d'assainissement va être reprise par un nouveau cabinet d'étude.

L'ébauche de la carte communale se précise en fonction de vos observations et des demandes mais selon les directives très évolutives de l'Etat et des exigences des organisme concernés.

Au cours de l'été 2004, le bourg a connu bien des perturbations mais les résultats sont lumineux ! Je remercie les riverains de leur compréhension et de leur patience.

Cependant, malgré ces différentes initiatives, l'implantation d'un commerce reste le point sombre qui nous interpelle. Soyons prêts à accueillir un éventuel commerçant !

Tous mes remerciements vont à ceux qui oeuvrent pour la commune et qui contribuent à rendre notre petite cité plus attrayante.

Félicitations et encouragements à tous.

Bienvenue aux nouveaux habitants.

Meilleurs vœux de

Bonne et heureuse année 2005 !

Renée HURTAU, Maire



DANS CE NUMERO :

- | | |
|----|--------------------------------------|
| 1 | Les vœux du maire |
| 2 | Au conseil municipal |
| 7 | Ecole primaire |
| 8 | Actualité communale |
| 10 | Vie associative |
| 13 | Vie paroissiale - Distinctions |
| 14 | Vie agricole |
| 15 | Etat civil - Hommage à M. Guy AUTIER |
| 16 | Au fil de notre histoire |

SEANCE DU 12 FEVRIER 2004

PERMIS DE CONSTRUIRE : Vu la demande de permis de construire déposée par Monsieur et Madame Francis BONNIN sur un terrain qui peut parfaitement être desservi en réseaux publics, et considérant que Monsieur BONNIN, Directeur général de MPE TELECOM, souhaite établir le siège de son entreprise de télécommunications à son futur domicile n° 72 Le Bourg ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, soucieux de maintenir sa démographie, et conscient de l'intérêt de la venue de Monsieur et Madame BONNIN sur notre commune donne avis favorable.

SNACK LE PETIT DOUBLEAUD : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la candidature de Monsieur Claude RENAUD, en vue d'exploiter le snack sur la plage du centre nautique. Le montant de la redevance forfaitaire, pour la saison 2004, est fixé à 4 200,00 € frais d'électricité, de bois et d'assainissement en sus. M. RENAUD assure par ailleurs la location des pédalos, ainsi que la gestion du Restaurant la Forêt, ouvert désormais toute l'année.

RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE « CENTRE BOURG »
Dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, et notamment d'enfouissement des réseaux, qui doivent être réalisés en 2004, il s'avère nécessaire de faire réaliser un relevé topographique sur le centre bourg. Le conseil municipal accepte le devis d'honoraires établi à cet effet par la Société de géomètres experts THALES à Coutras, qui s'élève à la somme de 1 554,80 € T.T.C.

TRAVAUX DE VOIRIE : Le Conseil Municipal projette la réalisation des travaux de dérasement d'accotements et de revêtements de la chaussée des voies communales n° 4 de Fenouil au Bourg, et 17 de La Vielle à Bonneau dont l'estimation s'élève à 82 105,40 € T.T.C. Aussi, il sollicite l'octroi :

1°/ D'une part, d'une subvention au taux de 20 % au titre de la Dotation Globale d'Équipement (Etat)

2°/ D'autre part, du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (Département)

A ce propos, Monsieur Pierre BARRAU, Conseiller Général du canton de COUTRAS envisage, après répartition, l'attribution à notre commune d'une somme de 16 103,00 €, sachant que pour ce qui est des travaux de voirie le financement propre de la commune doit être au moins égal à la contribution du conseil général.

RECRUTEMENT D'UN AGENT OCCASIONNEL (délibération de principe) : Considérant que les nécessités de service peuvent exiger l'emploi de personnels à titre occasionnel pour assurer l'entretien

des biens et bâtiments communaux, des chemins et de la voirie communale, des espaces verts, et du centre nautique et de loisirs municipal ;

Sur le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire pour la durée de son mandat à engager par recrutement direct en tant que de besoin pour répondre aux nécessités de service des agents non titulaires à titre occasionnel dans les conditions fixées par l'article 3/2° alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée ;

La présente autorisation vaut aussi bien pour la conclusion d'un contrat initial d'une durée maximale de trois mois que son renouvellement éventuel si les besoins du service le justifient.

SUBVENTION AU COLLEGE JEANNE D'ARC : Le Conseil Municipal alloue au Collège Jeanne d'Arc à SAINT MEDARD DE GUIZIERES, pour un séjour à la neige à Peyragudes en mars, une subvention de 38,00 € destinée à une enfant en classe de 5ème.

SIGNALETIQUE : A la suite de l'étude entreprise par le syndicat mixte pour le développement du Nord-Libournais sur la signalisation touristique et de services, le syndicat mixte du Pays du Libournais a décidé d'assurer la coordination de la phase travaux, étant précisé que la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la communauté de communes du canton de Guitres, et la pose par les services de la mairie de ST CHRISTOPHE DE DOUBLE, la commune va bénéficier de la réalisation de panneaux micro-signalisation, intégrant d'une part, les lieux-dits de la commune, et d'autre part, des flèches signalétiques.

QUESTIONS DIVERSES :

□ **Eclairage public :** Le devis concernant la réparation de trois points lumineux détériorés au centre nautique est accepté ; il s'élève à 1 133,00 €. Ces travaux bénéficieront d'une subvention du SDEEG de 20 %.

□ **Horloge de l'Eglise :** L'estimation des travaux de remise en état de l'horloge de l'église établie par la SARL BROUILLET s'élève à 1 166,10 €. La prise en charge de ces travaux sera effectuée par l'entreprise de maçonnerie BAROUSSE qui a causé les dommages.

□ **Maison mitoyenne de la mairie :** Par courrier du 10 février, Monsieur Michel GARCEAU, Vicaire Episcopal à l'Association diocésaine de Bordeaux nous informe qu'il envisage la mise en vente de la maison paroissiale au prix de 36 000 €, le conseil municipal déclare qu'il est toujours intéressé par l'acquisition de cet immeuble, que le service des Domaines avait évalué à 32 500 €, et demande à Madame le Maire de confirmer son offre à l'estimation initiale fixée soit à 35 000 €.

□ Maison Familiale et Rurale de CHEVANCEAUX : Le Conseil donne avis défavorable à la demande de participation au financement des différentes actions de formation et d'insertion initiées par la Maison Familiale « Secteur services » de Chevanceaux en Haute Saintonge.

SEANCE DU 06 AVRIL 2004

FISCALITE DIRECTE : Le Conseil Municipal décide de maintenir inchangés les taux d'imposition des quatre taxes directes locales. Il en résulte un montant de ressources fiscales en augmentation de 10,42 % par rapport à 2003, lié essentiellement à un accroissement des bases de taxe professionnelle.

RESULTATS 2003 : La présentation des comptes administratif et de gestion fait ressortir des résultats excédentaires disponibles qui sont reportés sur les budgets 2004.

FINANCES 2004 : Les budgets de la commune sont adoptés par le conseil municipal à l'unanimité des membres présents au niveau des chapitres et des opérations.

Ils s'équilibrent tant en recettes et en dépenses ainsi :

Budget principal : 991 800 €.

Les prévisions de dépenses en section de fonctionnement sont en baisse en 2004, car l'an passé la commune avait achevé les travaux de reconstruction du restaurant La Forêt suite à l'incendie.

Budget annexe assainissement : 38 573 €.

Des travaux d'installation de tabourets sont prévus pour raccorder de nouveaux terrains situés le long du réseau de tout-à-l'égout existant.

Budget annexe logements : 110 983 €.

Les travaux d'aménagement de deux logements locatifs dans l'ancien presbytère vont se poursuivre. Un avenant sera signé à la convention APL afin de modifier les surfaces utiles et le montant du loyer de la manière suivante : Rez-de-chaussée : un T4 de 104,20 m², étage un T3 de 86,42 m². Le montant du loyer est fixé à 3,81 € par m².

En 2004, d'autres chantiers vont également démarrer car les accords de financement ont été obtenus de l'état et du département :

1°/ EGLISE : Il est décidé de réaliser des travaux d'assainissement pluvial autour de l'église, la réfection des façades du clocher, ainsi que la charpente, et la couverture en ardoise. Un avis d'appel public à

concurrence sera lancé dans le cadre d'une procédure adaptée en application du nouveau code des marchés publics.

2°/ AMÉNAGEMENT CENTRE BOURG : Les travaux d'enfouissement des réseaux de France Télécom et d'éclairage public vont être réalisés du 19 avril au 15 juillet 2004. Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de ST MEDARD DE GUIZIERES prévoit également durant cette période de réaliser le renforcement d'une canalisation dans le Bourg.

3°/ VOIRIE : Une somme de 112 000 € est également prévue au budget pour différents travaux de voirie.

4°/ CENTRE NAUTIQUE ET DE LOISIRS MUNICIPAL : En 2004, la commune prévoit l'acquisition d'un parcours de santé complet dont les éléments seront implantés tout autour du lac, en accord avec M. Alain BEYLOT, Conseiller Départemental en Animation Sportive.

SEANCE DU 08 JUIN 2004

TRAVERSE DU CENTRE BOURG PAR LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 123 : Dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, et notamment d'enfouissement des réseaux réalisés en 2004, il s'avère nécessaire de faire étudier l'aménagement de la traverse de l'agglomération par la RD 123.

L'objectif attendu est de faire diminuer la vitesse des véhicules dans la traverse du centre bourg tout en valorisant les espaces publics, et en améliorant qualitativement et géométriquement les trottoirs.

En conséquence, le devis de maîtrise d'œuvre d'études établi par la Direction Départementale de l'Équipement de Libourne qui s'élève à la somme 7 778,34 € T.T.C. est accepté à l'unanimité.

LOYER DU LOGEMENT DE FONCTION DE L'ÉCOLE : Le Conseil Municipal décide de majorer le montant du loyer du logement de fonction de l'école n° 26, Le Bourg loué à Monsieur et Madame Xavier ZANELLY de 2,53 % à effet du 1^{er} septembre 2004. En conséquence, la location sera consentie moyennant un loyer mensuel de 280,85 €.

LOCATION DES LOGEMENTS DANS L'ANCIEN PRESBYTÈRE :

1°/N° 50, Le Bourg (Rez-de-chaussée)

Le conseil décide la location au 1^{er} juillet à M. et Mme Mieke DAUDE ; moyennant un loyer principal annuel à 4 776 €, soit un loyer mensuel de 398 €.

2°/ N° 51, Le Bourg (1^{er} étage)

Le conseil décide la location à M. Sébastien MICOINE et Mlle Delphine RICHARD au 1^{er} juillet, fixe le loyer principal annuel à 3 960 €, soit 330 € mensuels.

Pour chacun des logements, un mois de caution sera demandé en sus du loyer à l'entrée dans les locaux.

TRAVAUX A L'EGLISE : RESTAURATION DU CLOCHER ET ASSAINISSEMENT PLUVIAL :

Après l'avis d'appel public à la concurrence lancé le 23 avril 2004 relatif aux travaux de restauration du clocher et d'assainissement pluvial, il convient à la suite de l'examen des soumissions et avec la collaboration du Cabinet AUTIER-DUFON, Maître d'œuvre, de retenir les propositions suivantes, et de signer les différents marchés comme suit, pour chacun des lots relatifs aux travaux de restauration de l'église précités :

CORPS D'ETAT	ENTREPRISES	MONTANT T.T.C.
GROS ŒUVRE	EURL BAROUSSE	71 462,14 €
CHARPENTE	SARL DURANDET	3 291,39 €
COUVERTURE	SARL DURANDET	17 285,07 €

Ce qui représente un total de 92 038,60 € T.T.C.



REALISATION D'UN PRET DE 50 000 € : Le financement des travaux à l'église et des honoraires de maîtrise d'œuvre, sera assuré par une subvention de l'Etat de 30 000 € et une subvention du Conseil Général de 35 000 €. Il est également prévu de contracter un emprunt pour assurer le complément.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les discussions ouvertes sur l'opération susvisée, par 5 voix pour, 2 voix contre, et 2 abstentions décide de demander au CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE un prêt d'un montant de 50 000,00 € - Durée 7 ans - Taux réel 3,77 %.

SIVU DU CHENIL DU LIBOURNAIS : Le conseil accepte les demandes d'adhésion au S.I.V.U. formulées par les communes de Doulezon, Fronsac, Les Salles de Castillon, Mouillac, Saint Hippolyte, Saint Martin du Bois, et Tizac de Lapouyade.

RAPPORT SUR L'EAU ET LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT : Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Vallée de l'Isle de Saint Médard de Guizières, et de l'assainissement dont la gestion administrative et de l'entretien du réseau et du lagunage sont assurés par les services de la Mairie est tenu à la disposition du public en Mairie.

RETROCESSION D'UN CHEMIN RURAL : M. HURTAU Pierre a demandé la rétrocession de 69 centiares de chemin rural situé dans le Bourg entre la parcelle AE 85 lui appartenant et la parcelle AE 10 appartenant à M. VASQUEZ José Antonio : (longueur 19,15 mètres, largeur 2,50 mètres)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide la mise à l'enquête publique du projet, habilite Mme le Maire à lancer la procédure de déclassement de ladite partie du chemin rural, fixe le prix de vente à 20 €.

QUESTIONS DIVERSES :

□ Centre nautique : Les éléments du parcours santé ont été commandés ainsi que les panneaux explicatifs correspondants. Il a été procédé au traitement contre les capricornes du snack Le Petit Doubleaud.

□ Emploi saisonnier : Le Conseil Municipal décide que la rémunération du surveillant de baignade sera calculée par référence à l'indice brut 321 pour la saison 2004.

□ Accès haut débit : La société MPE TELECOM propose de développer l'accès Internet haut débit sur la commune. L'installation WIFI a été validée fin mai 2004 et la commercialisation interviendra dès la fin de la période test de mise en service d'environ trois mois.

LOYER N° 28 LE BOURG : Le Conseil Municipal décide de majorer le montant du loyer du logement de fonction de l'école n° 28, Le Bourg, loué à Mademoiselle DAUDE Cindy, de 3,33% à effet du 1^{er} novembre 2004, ce qui en porte le montant mensuel à 330,65 €.

SERVICE D'AIDE A DOMICILE : Sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal, décide d'adopter le transfert du service d'aide à domicile qui était confié au CCAS de COUTRAS, depuis l'entrée en vigueur de la convention conclue le 29 juillet 1976, pour le compte de notre commune, à l'E.I.N.L. (Etablissement Intercantonal du Nord Libournais pour le service aux particuliers). Cette association existante localisée à COUTRAS dispose des agréments, simple et qualité, qu'elle ne mettait pas en œuvre dans le service assuré par le CCAS de COUTRAS afin de ne pas lui porter concurrence.

Trois membres sont désignés afin de représenter notre collectivité au sein de ladite association : Mme le Maire, membre de droit, Mmes Liliane BOUVRY et Martine LECOULEUX.

Aucun changement dans le service assuré par les aides à domicile (anciennement appelées aides ménagères) intervenant sur notre commune ne devrait en résulter.

TARIFS CANTINE SCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2004/2005 : Vu l'arrêté ministériel paru au journal officiel du 17 juin 2004 qui fixe notamment le taux moyen annuel d'augmentation des tarifs de la restauration scolaire à 2% pour l'année scolaire 2004/2005 ; le Conseil Municipal, décide de porter le prix des repas pris à la cantine scolaire municipale pour l'année scolaire 2004/2005 de 1,39 € à 1,42 € pour les adultes et les enfants.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : Sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal décide l'ouverture d'un poste d'agent d'entretien non titulaire à compter du 01/10/2004.

ECOLE MULTI SPORTS : Le Bilan de l'année scolaire 2003/2004 de l'école multisports fait apparaître une dépense totale de 1 129,14 €, avec une participation financière de la mairie de 256,44 €. L'E.M.S. reprendra ses activités au 1^{er} octobre avec Céline DUCOURTIOUX, salariée de l'Association Emploi Loisirs Gironde, tous les vendredis de 16h15 à 17h45.

ECHANGE DE TERRAINS : M. et Mme Jacques BERJONNEAU sollicitent l'acquisition de la parcelle cadastrée AE 57 (poids public) dont la commune est propriétaire dans le bourg, et qui est mitoyenne de leur maison d'habitation.

Par ailleurs, ils sont propriétaires d'une parcelle cadastrée XE 90, que la commune envisage d'acquérir en vue d'aménager le carrefour sud d'entrée d'agglomération.

Un projet d'échange est donc envisageable, car la valeur estimative des terrains est fixée de manière identique à 1 400 €. Le Conseil, après délibération, à l'unanimité des membres présents, accepte l'échange à titre pur et simple et sans soulte, entre la commune et M. et Mme BERJONNEAU, et autorise Mme le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à cet échange.

TERRAINS DE TENNIS : La Convention signée pour 15 ans le 10 novembre 1988 entre la commune et le Tennis Club de Saint Christophe de Double est arrivée à expiration. Suite à la dernière assemblée générale du club, il s'avère qu'il y a une baisse des effectifs de licenciés. Aussi, il a été décidé de fermer le club au niveau sportif dès la fin de la saison, soit au 31/08/2004. En conséquence, considérant la convention en date du 1^{er} août 1993 concédant l'organisation des activités touristiques et de loisirs au Comité d'Organisation des Loisirs, le Conseil Municipal décide d'y adjoindre la mise à disposition des équipements de tennis d'une superficie de 1 260 m² situés à l'intérieur du centre nautique et de loisirs et constitués de deux courts de tennis.

Les forfaits locations annuels à 20,00 € seront maintenus, et des cartes seront tenues à disposition du public notamment en mairie, sur la base d'un règlement intérieur qui sera établi.

COMMISSION COMMUNALE DES AFFAIRES SCOLAIRES : Il est procédé à la désignation d'une commission en charge des affaires scolaires présidée par Melle HURTAU Renée, Maire, et composée en sus de MM. PAPILLAUD Michel, ARNOUD Alain, MALAISE Xavier, Adjoints, de MMmes MERCIER Marie-France, DONATIEN Hélène, et de M. GIRET Jean-Christophe, conseillers municipaux.

VOIRIE COMMUNALE : Des panneaux de limitation de tonnage à 3¹5 seront installés sur la voie communale n° 3 du Pin au Bourg, et sur la voie communale n° 208 du Pinier des Rochons. Les arrêtés municipaux seront établis après avis de la Direction Départementale de l'Équipement.

ENFOUISSEMENT DE RESEAUX DANS LE BOURG : Une convention doit être signée avec le Département car les travaux sont en partie réalisés sur le domaine public départemental.

SCHEMA GENERAL D'ASSAINISSEMENT : Une nouvelle consultation va être lancée par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt suite à la liquidation du cabinet d'études Hydrolog.

ACCES INTERNET HAUT DEBIT ILLIMITE : Après analyse du dossier relatif au raccordement des bâtiments communaux (Mairie et Ecole primaire publique) à l'accès Internet haut débit illimité 512 Kbps, le conseil accepte le contrat d'abonnement selon les conditions générales de vente proposées par la SARL MPE TELECOM à SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE, représentée par Monsieur Francis BONNIN. Le coût d'abonnement forfaitaire par raccordement s'élève à la somme de 30 € TTC par mois, et les frais de mise en service et d'installation à 250,00 € T.T.C. M. BONNIN propose de se tenir à disposition du public en Mairie, pour les personnes qui souhaitent découvrir ou s'initier à Internet.

PRIX DES CONCESSIONS ET DE L'UTILISATION DU DEPOSITOIRE DANS LE CIMETIERE : Madame le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au relèvement des prix des concessions dans le cimetière communal. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

1°/ Décide le maintien de deux classes de concessions :

- ☐ Concession perpétuelle : le prix passerait de 15,24 € (100 F) à 30 € le m².

- ☐ Concession trentenaire : le prix passerait de 7,62 € (50 F) à 15 € le m².

2°/ Fixe le tarif de location du dépositaire municipal à 10 € par mois.

CONTRATS D'ASSURANCES : Madame le Maire expose qu'une consultation a été lancée pour la souscription des assurances de la commune et elle présente le tableau comparatif des différents tarifs de prime annuelle pour l'année 2005. Après avoir procédé à l'examen des conditions de garanties et de cotisations proposées, il convient de souscrire aux contrats d'assurances proposées par la SMACL en ce qui concerne, d'une part, les assurances de la commune, et d'autre part, la protection statutaire des agents, détaillés ci-dessous :

1°/ ASSURANCES DE LA COMMUNE * Dommages causés à autrui – défense, * Dommages aux biens terrorisme (Biens extérieurs, mairie 230 m², écoles et cantine 895 m², logements ancien presbytère 253 m², vestiaire stade de football 130 m², salle polyvalente 147 m², restaurant la Forêt 327 m², bloc sanitaire camping 60 m², snack Le Petit Doubleaud 95 m², bâtiment DFCI 52 m², garage et atelier municipal 327 m², local tennis 49 m², ensemble matériel informatique 5 000 €, ensemble matériel outillage 5 000 €) * Protection juridique * Véhicules à moteur (Renault Express, Tracteur New Holland, Tracteur Same, Autoportée John Deere, Remorque tribenne Gourdon) pour un montant de 4 388 €.

2°/ PROTECTION STATUTAIRE DES AGENTS Taux 4,50 % de la masse salariale (Assurance collective en

vue de garantir le remboursement des prestations mises à la charge de la commune : décès, accidents du travail et maladies imputables au service, longues maladies et maladies de longue durée, maternité, maladie ordinaire avec franchise 15 jours par arrêt).

RECENSEMENT DE LA POPULATION : Notre commune aura à procéder en janvier et février 2005 à l'enquête de recensement de la population. Melle Stéphanie LAMOUREUX est nommée agent recenseur pour cette période, Mme LECOULEUX, secrétaire de mairie, coordonnateur communal.

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES EGLISE : Les travaux de rénovation du clocher de l'église nécessitent pour la stabilité de l'ouvrage une reprise en pierres de la base du pilier droit du clocher. Ces travaux étaient imprévisibles avant le piquage des enduits qui recouvraient les pierres. Il en résulte une augmentation de la masse initiale des travaux de gros œuvre de 71 462,14 € T.T.C. à 83 396,45 € T.T.C., soit + 16,70 %.

COMITE DES LOISIRS : Le Conseil prend acte du versement à la commune de Saint Christophe de Double de la somme de 2 500 € par le Comité d'Organisation des Loisirs.

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE : Une réorganisation du service de prêt des livres est à envisager au niveau de la bibliothèque départementale à partir de juin 2005. Mme Marie-France MERCIER est désignée en tant qu'élue déléguée chargée par le conseil municipal du fonctionnement de la bibliothèque.

Elle sera assistée de Mme Liliane BOUVRY qui assurera des permanences tous les 1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois.

QUESTIONS DIVERSES :

- ☐ Voyage scolaire : Suite à la demande d'aide pour un voyage d'études à Paris concernant une enfant en classe de BEP 2^{ème} année, le conseil municipal confirme une précédente décision de ne participer au financement des sorties scolaires uniquement jusqu'au collège.

- ☐ Etablissements scolaires publics de LA ROCHE CHALAIS : Le Conseil rejette à l'unanimité la demande de participation financière aux frais de fonctionnement pour 2005 présentée par la commune de LA ROCHE CHALAIS d'un montant de 1 967,64 €, au motif que la commune dispose d'une école primaire susceptible d'accueillir les trois enfants concernés.

- ☐ Enquête publique : Une enquête publique aura lieu en Mairie du 1^{er} au 15 décembre 2004 pour le déclassement d'une partie de chemin rural dans le Bourg, en vue de sa rétrocession à M. HURTAU Pierre.



Au 1^{er} rang en partant de la gauche :

Amélie LAPORTE (CM1), Thomas MOREAU (GS), Adrien LAPORTE (MS), Valentin GIRET (MS), Dylan ZANELLY (MS), Mathieu BRULATOUT (PS), Maëva RONGIERAS (PS), Clément LEGARLANTEZECK (PS), Anaïs CORNI (MS), Amélie VERSIGNY (MS), , Camille TEJERO (CP)

Au 2^{ème} rang en partant de la gauche :

Clément CHATAIN (CE2), Chloé DONATIEN (CE2), Anthony FAUCHER (CE2), Loïc BUNINO (CE1), Léa BRULATOUT (CM2), Nicolas MATTLET (CM2), Jonathan MATTLET (CM2), Maëva LALLET (CM2), Bryan ZANELLY (CM2), Maëva VERGNAUD (CM2)

Au dernier rang en partant de la gauche :

Baptiste GIRET (CP), Léa FRANCOISE (CP), Benjamin DAUDE (CP), Dylan CLEMENT (CP), Arnaud FERREIRA (CE1), Thibaut DAUDE (CE1), Cindy JANOT (CE1), Erwan BERNARD (CE1), Marion TEJERO (CE2)

A gauche, Mme TRIPET, à droite, Mlle RAFFIN.

Absente le jour de la prise de vue Isabelle VASQUEZ.

Depuis la rentrée 2004, 33 élèves fréquentent notre école dont 13 filles et 20 garçons.

Les enfants sont répartis en deux classes :

- Mme TRIPET Audrey, directrice, a été nommée sur le poste de sections maternelles et de Cours Préparatoires (3 PS, 5 MS, 2 GS et 6 CP)

Mme BROTTAUX Françoise continue à apporter son aide auprès des plus jeunes.

- Mlle RAFFIN Aurélie, adjointe, assure l'enseignement des programmes correspondant aux Cours Elémentaires et aux Cours Moyens (6 CE1, 4 CE2, 1 CM1 et 6 CM2)

Nous souhaitons la bienvenue aux deux enseignantes qui ont su réserver aux enfants et à leurs parents ainsi qu'au personnel, un accueil très apprécié. Mme le Maire a le plaisir de pouvoir le confirmer.

Les délégués des parents d'élèves (Mme DONATIEN Hélène et Mme GIRET Isabelle, titulaires, et Mme TEJERO Elisabeth, remplaçante) ont affirmé leur volonté de soutenir des actions qui ont pour but d'améliorer les conditions de travail et de favoriser un apport culturel.

Le Conseil Municipal très attentif au devenir de l'école se réjouit de cette bonne entente et formule ses meilleurs vœux à tous ceux qui contribuent au bon fonctionnement de l'établissement.

Cet édifice construit au centre-bourg sur une colline domine les alentours. De loin, nous apercevons le clocher qui se dresse au dessus de la forêt de la Double.

Les archives départementales font état des décisions de l'Archevêché et de la Préfecture concernant la construction et les réparations.

Malgré les descriptifs sommaires, nous pouvons en suivre les étapes.

- Le 27 juillet 1669, un projet de restauration de l'édifice en ruines est agréé mais il n'aboutit pas.

- Le 20 novembre 1776, l'Archevêque de Bordeaux, Ferdinand Maximilien Mériadeck fait parvenir au curé, le sieur Valloux, son accord formulé en ces termes : « ... construire une aile au bâtiment pour qu'il reste douze pieds d'étendue au cimetière et faire démolir le mur qui fait face au levant et d'en construire un nouveau à la même distance du corps de l'église que l'aile projetée... »

- Le 27 juin 1849, le Préfet de la Gironde demande de soumettre un plan et un devis des réparations à la commission des monuments historiques.

- Et le 26 juillet 1857 après examen du projet d'achèvement, le Préfet donne son approbation sous réserve de supprimer un arc établi au fond du sanctuaire et d'abaisser l'ensemble de l'abside.

Nous pouvons considérer que l'architecture de l'église est achevée vers 1860.

En compulsant les registres des délibérations encore en possession de la mairie, nous constatons que l'entretien va faire l'objet d'un suivi régulier.

- Le 16 février 1896, le Conseil Municipal décide de procéder à la réparation urgente du clocher étant donné l'état de vétusté.

- Le 10 février 1939, il est décidé de faire consolider la charpente qui soutient la cloche.

- Le 10 septembre 1940, M. MAGIE entrepreneur est retenu pour réparer les dégâts causés par la foudre l'année précédente.

- Le 27 août 1949, cet artisan reprend toute la couverture du clocher, remplace les liteaux et la zinguerie.

Durant la période qui se situe entre 1953 et 1974, la mémoire des anciens doit pallier l'absence de documents !

La voûte d'origine très abîmée est remplacée par un plafond vers 1960. Cette initiative ne peut être justifiée que par le coût élevé de la restauration.

A partir de 1979 des artisans vont intervenir pour vérifier le système électrique, réparer le plafond, remplacer les tuiles et restaurer des vitraux cassés.

- Le 22 mars 1985, le conseil municipal prévoit l'installation d'une horloge dont une partie de l'achat a été couverte par le don de M. BRILLET à hauteur de 8 000 F.

Et nous arrivons à l'étape qui nous intéresse actuellement.

En 2003, après avoir constaté des signes inquiétants de vétusté, le conseil municipal sollicite un cabinet d'architecture pour faire un état des lieux. Afin d'assurer la pérennité du clocher, il s'avère qu'il est urgent d'entreprendre des travaux. La décision est prise de remplacer une majeure partie de la charpente, toutes les ardoises, la zinguerie, de consolider les piliers, de poser un système de protection contre les nuisances des pigeons et d'équiper le clocher d'un paratonnerre.

Un bon nettoyage redonne à la pierre son véritable aspect.



A la fin de l'année 2004, le résultat est là ! Notre clocher dépouillé de son échafaudage peut apparaître dans son état neuf et dresser ses 30 m d'altitude pour signaler que St Christophe existe au milieu de la forêt, des vignobles et des pâturages.

Cette tranche de travaux comprend également l'assainissement pluvial et le traitement des façades extérieures du chevet.

Merci à tous ceux qui ont contribué à cette réalisation : M. AUTIER, l'architecte, l'EURL BAROUSSE et la SARL DURANDET.

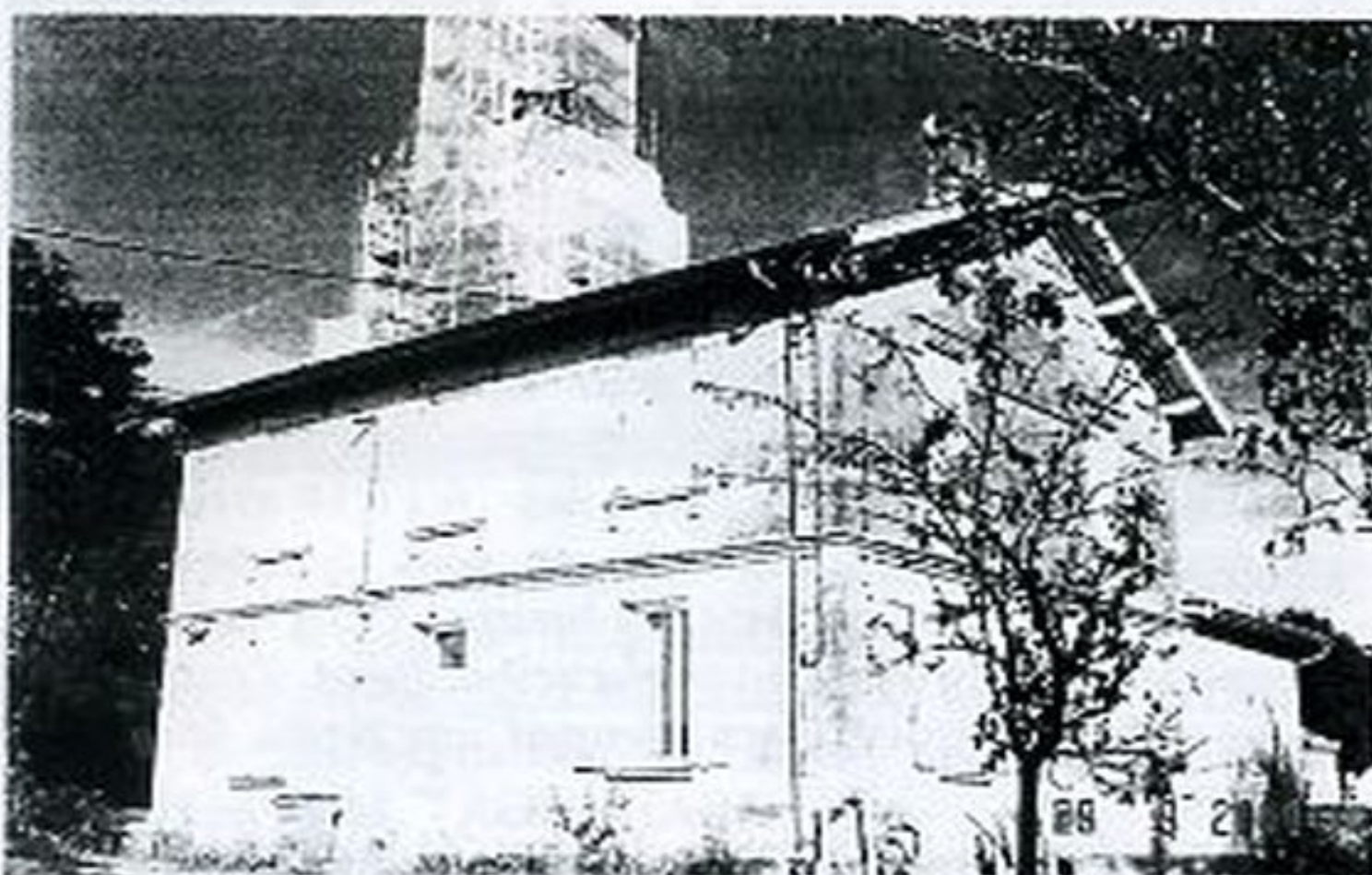
Le financement dont le coût s'élève à 118 923 € a été pris en charge par l'Etat (35 000 €), le Conseil Général (30 000 €) et la commune (53 923 €).

Une restauration à poursuivre...



ANCIEN PRESBYTERE

Cette grande maison du XIX^{ème} siècle a été restructurée en deux logements, l'un au rez-de-chaussée d'une superficie de 106 m² et l'autre au 1^{er} étage de 86 m².



Ce projet a été confié au cabinet AUTIER qui a su tirer profit de cet espace pour créer deux lieux d'habitation bien disposés et fonctionnels avec deux entrées indépendantes.

Depuis le 1^{er} juillet 2004 deux familles redonnent vie à cette maison.

Au rez-de-chaussée résident M. et Mme DAUDÉ et leurs quatre enfants pour un loyer de 398 €.

Le 1^{er} étage est occupé par Sébastien MICOINE, sa compagne Delphine RICHARD et leur fille pour un loyer de 330 €.

Le financement de cette opération dont le coût s'élève à 145 035,58 € est réparti de la manière suivante : TVA récupérable (17 071,61 €), l'Etat (6 480 €), le Département (15 300 €), la Région (23 218,90 €), emprunt sur 12 ans (53 357,16 €) et l'autofinancement (29 607,91 €).

ADDITION D'EAU POTABLE (BOURG)

A la demande des élus, le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Vallée de l'Isle a pris l'initiative de procéder au renforcement de la canalisation qui assure l'adduction d'eau du stade au centre bourg. Nous remercions vivement M. BARRAU, Président de ce syndicat ainsi que les membres du conseil d'administration.

L'installation du poste sur la place correspond à des normes et permet en cas d'incendie une protection efficace des maisons situées à proximité mais aussi de tous les bâtiments sur un rayon de 200 m.

Ce poste qui attire actuellement un regard critique sera dissimulé dans une petite plate-bande paysagère après aménagement.

RECENSEMENT 2005

Toute la population vivant à Saint Christophe de Double sera recensée à compter du 20 janvier 2005

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'Insee. Ainsi, les informations produites seront plus fiables, plus récentes et permettront d'adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, d'enseignants, etc.)

Les communes de moins de 10 000 habitants, comme SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE, font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Elles ont été réparties par décret en cinq groupes – un par année civile. Ces groupes ont été constitués sur des critères exclusivement statistiques.

Ainsi, chaque année, l'ensemble des communes de l'un de ces groupes procède au recensement de leur population. Au bout de cinq ans, toutes les communes de moins de 10 000 habitants auront été recensées et 100% de leur population aura été prise en compte.

SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE fait partie du groupe de communes recensées en 2005.

A partir du 20 janvier 2005, vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figure sa photographie et la signature du Maire. L'agent recenseur viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser.

L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis. Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les remettra à l'agent recenseur. Vous pouvez aussi les retourner directement à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951, c'est également une obligation. **Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez votre mairie au 05.57.69.51.11**

Les premiers résultats de cette enquête seront disponibles sur le site www.insee.fr à partir de septembre 2005.

L'agent recenseur sera Mlle Stéphanie LAMOUREUX.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes garçons et filles sont invités à se présenter en mairie dès leur 17^{ème} anniversaire pour le recensement militaire obligatoire.

Ils devront se munir du livret de famille de leurs parents.

Un récépissé de recensement leur sera délivré qui devra être précieusement conservé. Celui-ci sera systématiquement demandé lors de chaque inscription concernant des examens et concours (BEP, Baccalauréat, permis de conduire...)

CENTRE NAUTIQUE

Le lac a subi un nouveau nettoyage d'automne. Le temps a permis de travailler en profondeur pour enlever la boue et les algues qui recouvrent l'argile. De nombreuses souches ont pu être dégagées ce qui favorise un accès plus facile pour le fauchage. Une grande partie de la zone de baignade a pu être recouverte de sable. Les touristes auront le plaisir de profiter d'une eau de qualité.

Merci à toute l'équipe de Jacky BERJONNEAU ; Laurent VERGNAUD, Jean-Michel BERTET, Sébastien PLAZE, et Cyril LACAUSAGUE, ainsi qu'à Alain ARNOUD qui a apporté son aide pour la réalisation de ces travaux.



Nettoyer est une condition nécessaire mais donner à ce site d'autres atouts est un moyen indispensable pour attirer le public.

Nous vous conseillons de faire le tour de cette aire de loisirs pour découvrir l'implantation d'un parcours de santé. N'hésitez pas à utiliser les douze éléments, c'est bon pour votre santé (c'est l'objectif) et bon pour votre moral. A bientôt !

Et si vous désirez marquer une halte pour vous restaurer, les gérants du restaurant seront ravis de vous ouvrir les portes de l'établissement.

VIE ASSOCIATIVE

Comité D'Organisation Des Loisirs

Bilan de la pêche

L'année 2004 ressemble aux années précédentes. Des résultats satisfaisants mais une baisse sur les cartes journalières, 40 cartes annuelles étrangers, 21 cartes annuelles communales, 35 cartes Pêche à la Truite, 5 cartes Hebdo, 139 cartes Journalières qui donnent une recette de 3 375 €.

Les pêcheurs de carpe et tanche ont fait de nombreuses et belles prises (une carpe de 14 kg).

- Enduro de pêche à la carpe des 16/17/18 avril 2004 : 5 équipes de deux pêcheurs se sont disputées cette formule de pêche pendant 40 heures. Deux équipes de jeunes de St Christophe ont participé, l'une d'entre elles à gagner avec trois prises donnant une pesée de 19 kg. Bravo.

- Journées pêche à la truite des 24 avril et 22 mai (Comité d'Organisation des Loisirs et Restaurant La Forêt, M. RENAUD) 114 pêcheurs ont participé à ces deux superbes journées.

En décembre aura lieu l'empoissonnement suivant pour la saison prochaine :

125 kg de gardons 2 étés, 75 kg de gardons 3 étés reproducteurs, 1 000 carpes 1 été, 50 kg de tanches 2 étés.

Lâcher important de truites le 5/6 mars.

La réouverture de la pêche aura lieu le samedi 26 mars 2005 à 7 heures.

Entrées payantes de l'aire nautique :

Très mauvaise saison avec des conditions climatiques peu favorables (entre le 1^{er} juillet et le 20 août, 22 jours de mauvais temps), ainsi qu'un développement de concurrence important dans les cantons des Départements limitrophes. Nous avons enregistré 688 entrées de week-end et 273 entrées en semaine, soit au total 961 entrées plus trois abonnements semaine, ce qui donne une recette de 1 952 €.

Rappel des animations 2003

La soirée Jimbours du 13 mars et le feu de la Saint Jean du 19 juin font deux soirées très réussies et conviviales.

Fête Locale : C'est le troisième week-end de juillet que traditionnellement le petit bourg de St Christophe essaie de maintenir sa fête locale. Samedi après-midi concours de pétanque, samedi soir « repas champêtre » ouvert à tous, organisé par les Boulistes de la Double et le Comité d'Organisation des Loisirs, a rassemblé 136 convives. Dimanche toute la journée, 3^{ème} vide grenier réservé aux particuliers a attiré de nombreux visiteurs. La course cycliste UFOLEP toutes catégories se déroula sous un beau soleil, 172 participants au départ.



Pendant ce temps, le public était invité à découvrir une très belle collection d'outils anciens (collection privée : D. LECOULEUX) Merci ami Denis. Ainsi qu'une exposition de photos magnifiques de la collection de M. TROUCHARD.

Le traditionnel feu d'artifice offert à tous par la municipalité a clôturé ces deux jours qui se sont déroulés sans soucis. Merci à tous.

Calendrier prévisionnel des animations pour l'année 2005 :

Le 19 mars 2005 : soirée Jimboura, à la salle polyvalente, ambiance assurée

Le 18 juin 2005 : feu de la St Jean. Soirée paella, à la salle polyvalente, ambiance assurée.

Les 16 et 17 juillet 2005 : fête locale.

Pour cette année 2005, le comité vous présente ses meilleurs vœux, joyeuses fêtes et bonne santé.

Les Boulistes De La Double

Alain ARNOUD, Secrétaire

Les années passent et se ressemblent, 11 concours amicaux se sont disputés avec une moyenne de 30 doublettes pour chacun d'entre eux, un concours suivi d'un repas offert par le club le 1^{er} mai et le 2 octobre réservé aux membres titulaires de la carte d'adhérent et à leurs épouses, le 17 juillet un concours réservé aux licenciés du club lors de la fête locale, suivi du traditionnel repas ouvert à tous, en collaboration avec le Comité d'Organisation des Loisirs. Pour clôturer dans la bonne humeur, le 16 octobre, un concours gratuit a réuni les fidèles de la Petite Boule suivi d'un repas de fin de saison à l'issue duquel 15 licenciés du club ayant obtenu le plus de points au classement annuel ont été récompensés

1^{er} - GODET D.(97) 2^{ème} - HORRU J.M. (89)
3^{ème} - ARNOUD S.(63) 4^{ème} - HORRU J.M.(50)
5^{ème} - CALVET J.(48) 6^{ème} - COUTAUD Y.(47)
7^{ème} - MENZATO F.(41) 8^{ème} - BANIZETTE M.(40)
9^{ème} - GODET P.(38) 10^{ème} - RONGIERAS F.(32)
11^{ème} - LALIEVRE F.(32) 12^{ème} - HORRU L.(30)
13^{ème} - MALAISE L.(30) 14^{ème} - ROULET R.(26)
15^{ème} - BEINAT J.L.(24) BERJONNEAU J.(24) RULLIN P.(24)

Le Président remercie toutes celles et tous ceux qui accordent leur confiance au club et participent à le faire vivre, et que tous prennent autant de plaisir à se retrouver autour du cochonnet.

La saison 2005 débutera en mars.

Pour cette nouvelle année 2005, les boulistes vous présentent leurs meilleurs vœux de joie, bonheur et santé.

Les Tonics De La Double

Nicole BEAUDOU, Secrétaire

Un nouveau bureau : L'assemblée générale des Tonics de la Double s'est tenue le 14 juin 2004 en présence de Mlle HURTAU, Maire et de M. Alain ARNOUD, Adjoint, Président du Comité des Loisirs.

En plus des membres du bureau, presque toutes les membres adhérentes étaient présentes, ainsi que Vanina, l'animatrice de la saison 2003-2004.

Liliane BOUVRY, Présidente, veut arrêter son mandat, elle restera adhérente et secondera Martine LECOULEUX qui accepte de se présenter à cette responsabilité.

Valérie DUPRAT, notre Trésorière, nous a rendu compte d'un bilan financier 2003-2004 légèrement positif malgré des dépenses de 2 023 € (salaire, Urssaf, Codep...). La saison a été clôturée par un repas au Restaurant La Forêt.

Saison 2004-2005 : Depuis septembre, Karine est notre nouvelle animatrice. Les séances se déroulent les lundis de 18 h 45 à 19 h 45 pour la gym douce et de 19 h 45 à 20 h 45 pour une gym plus tonique.

Les tarifs à l'année sont de 55 euros pour 1 heure et de 75 euros pour 2 heures de gymnastique volontaire par semaine. Les premières séances sont toujours gratuites. Rens. au 05 57 69 51 11.

Le club est ouvert à tous et à toutes, pour preuve l'âge des licenciées qui va cette saison de 24 ans à 78 ans. Il règne une ambiance saine et dynamique.

Extrait du Flash 33 édité par le Comité Départemental :

« La gymnastique pour recharger les batteries cérébrales ! »

Faire de l'exercice aide à maintenir le cerveau en forme ! c'est la gymnastique de l'esprit.

Les personnes faisant de l'exercice ont un raisonnement, une mémoire, ainsi que des réflexes bien meilleurs que ceux des personnes végétant sur un sofa.

La différence ? Presque 20 % ! Comment ? Par la création de nouveaux circuits électriques au niveau cérébral. Ces nouvelles synapses établies ne se maintiennent dans le temps que si elles sont entretenues et donc l'activité répétée.

D'où l'intérêt de travailler coordination et habileté motrice lors de vos séances. »

Le Bureau vous présente ses meilleurs vœux de parfaite santé pour l'année 2005.

Jeunesse Sportive Saint Christophe

Sébastien LECOULEUX, Trésorier

Que dire en cette fin d'année 2004 ? Nous voulons tout d'abord vous remercier d'être de plus en plus nombreux à venir nous supporter le dimanche lorsque l'on joue à domicile. Votre présence a sans aucun doute participé à nos bons résultats de la Saison passée. Nous avons ainsi terminé en tête de tableau et sommes donc logiquement montés au niveau supérieur. Nous avons également reçu de la part du District un lot de 10 ballons pour récompenser notre efficacité offensive (meilleure attaque du championnat toutes poules confondues).

Cette Saison, après un début plutôt difficile, nous avons renoué avec le succès, grâce notamment à 2 très bons résultats à Pellegrue et chez nous contre Saint Girons, ce qui nous place à ce jour en 5^{ème} position du classement de Deuxième division, quelques points seulement derrière les leaders.

En 2005, vous pourrez retrouver votre équipe favorite au stade de Saint Christophe les :

- 16 janvier contre Saint Denis (3^{ème})
- 06 février contre Galgon (12^{ème})
- 13 mars contre Pellegrue (9^{ème})
- 03 avril contre Branne / Sainte Terre (2^{ème})
- 17 avril contre Mouliets (11^{ème})
- et 08 mai contre Naujean (10^{ème})



A noter également que nous organiserons un repas ouvert à tous dans le courant du mois de février prochain.

Nous désirons aussi profiter de cette occasion pour remercier à nouveau notre sponsor M. Claude RENAUD ainsi que son épouse, gérants du restaurant La Forêt au lac de Saint Christophe.

Pour conclure, l'ensemble des joueurs, dirigeants et membres de la J.S.S.C. se joignent à moi pour vous adresser nos meilleurs vœux de santé, bonheur et prospérité pour cette nouvelle année 2005 qui se présente.

AMICALEMENT ET SPORTIVEMENT
Le bureau de la J.S.S.C.

Moto Club Coutrillon



Sur le terrain de motocross de St Christophe de Double, au Petit Ronzeau se sont déroulés, les 24 et 25 avril 2004, les Championnat de France junior 125 cm et championnat de ligue 85 cm.

Les Doubleautins

Présentation du bureau :

Présidente : Mme DONATIEN Hélène
Vice Présidente : Mme FORTON Catherine
Trésorière : Mme PLANCKE Sabine
Trésorière Adjointe : Mme TEJORO Elisabeth
Secrétaire : Mme SALLABERRY Magali
Secrétaire Adjointe : Mme GIRET Isabelle

Une assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 01/10/04 au cours de laquelle la transformation de l'association a été proposée afin d'éviter la dissolution. Après approbation par la totalité des membres présents, l'association de parents d'élèves « Les Doubleautins de l'Ecole Fleurie » est devenue l'association « les Doubleautins », qui désormais a pour objet l'organisation d'activités et de manifestations au profit des enfants de Saint Christophe de Double.

Aujourd'hui, en gardant toujours comme priorité l'école, nous élargissons, donc, notre champ d'action à tous les enfants de la commune.

Concrètement, dès avril 2004, grâce à la vente des calendriers et au loto, nous avons pu investir dans l'école en achetant de nombreux jeux pour la cour de récréation et pour la garderie périscolaire.

A l'approche de Noël, pour le plus grand plaisir de tous, nous avons voulu participer à la décoration du bourg en achetant des Pères Noël suspendus mais aussi en proposant de décorer des sapins disposés dans le village.

Ainsi, nous contribuons, à notre niveau, à la magie de Noël.

Vous aussi vous pouvez nous apporter votre soutien. Très bientôt, nous vous proposerons le calendrier 2005 (drôle et pratique). Nous vous

remercions par avance, car en l'achetant, vous nous permettez de pouvoir continuer à investir encore plus pour les enfants. Merci pour eux.

Nous vous souhaitons de passer d'excellentes fêtes et nous vous adressons nos meilleurs vœux pour 2005.

Les membres du bureau.

Club des Amis du 3^e Age

Yves GUILLON, Président

Encore une année de passée ! Notre club du 3^e Age est toujours là.

Hélas, le nombre d'adhérents diminue, l'âge, la maladie nous guette, mais malgré tout, nous gardons l'espoir et le moral.

Les activités sont moins nombreuses, nous avons simplement visité le site de Laubardemont qui est très intéressant pour jeunes et moins jeunes. Nous avons fêté les noces d'or de M. et Mme JEANNET, un couple d'adhérents d'une commune voisine.

Au cours de l'année, quelques repas conviviaux aux restaurants de notre commune où nous sommes toujours très bien reçus et avec presque la participation de tous !

Pour l'année nouvelle, nous présentons nos meilleurs vœux à tous les habitants de St Christophe et nous remercions la municipalité pour le prêt de la salle polyvalente.

Vive St Christophe de Double et la nouvelle année.

Le Président

F. N. A. C. A.

Jean PISARSKI, Président

Le comité a tenu son assemblée générale annuelle dans une salle de la mairie, le vendredi 29 octobre 2004.

Nos remerciements à Madame le Maire et son Conseil Municipal pour la mise de cette salle à notre disposition.

Au cours de cette réunion, de nombreux anciens combattants de St Christophe de Double ont été reconduits au bureau pour l'année 2004/2005.

MM. Jean DELUT, Vice-Président, Jacques DUNAT, Secrétaire Adjoint, Serge PATRI, Trésorier Adjoint, Albert BERTET et Michel BRULATOUT, vérificateurs aux comptes et porte drapeau.

Au mois de juin 2004, par une belle journée, nos jeunes faisaient une escapade vers le Pays Basque, avec Espelette, Dancheria, Ascain, St Jean de Luz et la côte d'Argent.

Festivités prévues : poule au pot à St Antoine sur l'Isle le dimanche 13 mars 2005, sortie ou pique-nique au moins de juin 2005.

DISTINCTIONS

MEDAILLE DU TRAVAIL :

Des médailles d'honneur du travail ont été décernées :

Échelon OR à Mme Michelle CISCATO.

Échelon GRAND OR à M. Bernard DUBOIS.

MEDAILLE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS :

Médaille d'or à M. Jean PISARSKI

Félicitations pour ces nombreuses années de dévouement.

VIE PAROISSIALE

Nos joies :

- ont reçu le sacrement de baptême :
Flavien LEVRAUD, Théo JACQUEMONT, et
Mélodie NAUVY (petite fille de M. et Mme Jean BLANC)
- Carène CID et Eric PASSO se sont donné
le sacrement de mariage le 29 mai 2004.

Services du secteur pastoral :

Comme chaque année, à la rentrée scolaire, l'équipe des catéchistes vous invite à inscrire vos enfants :

- à l'éveil à la foi (3-7 ans)
- au catéchisme (8-10 ans)
- à l'aumônerie (11-15 ans)

Les enfants de la paroisse scolarisés en CM, 6^{ème} et 5^{ème} sont accueillis chez Mme Béatrice DESSAGNE au 18 Le Bourg à Le Fieu, alternativement (CM) et (6^{ème}, 5^{ème}) le samedi matin de 10h à 12h.

Pour tout renseignement vous pouvez téléphoner au 05.57.49.04.79.

Le Père Vincent LAMARQUE assure des permanences au presbytère de Coutras le mardi de 10h à 12h et le jeudi de 17h à 19h.

Les jours de marché, le mercredi et le samedi, de 10h à 12h, des permanences ont lieu en l'absence du prêtre.

Une catéchèse pour adultes est proposée une fois par mois, le jeudi après-midi, à Les Eglisottes.

La messe de Noël sera célébrée à St Christophe le samedi 25 décembre à 10h30.

Nous espérons que la cloche aura retrouvé son tintement pour annoncer cette grande fête.

Joyeux Noël à tous.

REALITES D'AUTOMNE ET MODERNITE

La taxe sur le foncier non bâti se calcule sur la base du revenu cadastral de 1961 et elle fut créée pour permettre aux municipalités rurales de faire face aux dépenses engagées pour l'entretien des chemins, des fossés, des ruisseaux... nécessaire à la bonne marche des exploitations agricoles de la commune.

Aujourd'hui, tout a changé, il n'y a plus beaucoup d'agriculteurs et il semble logique que l'on songe à réformer ce système.

Cependant, il ne faut pas se voiler la face, le transfert des compétences vers les communautés de communes limite de plus en plus l'indépendance fiscale des petites communes rurales.

En revanche, l'agriculture qui fait encore vivre ces communes a besoin, elle, pour se moderniser, de capitaux extérieurs.

Or la terre appartient de plus en plus à ceux qui l'exploitent, les propriétaires terriens s'étant désengagés.

Au moment où les capitaux boursiers déçoivent les investisseurs, une large défiscalisation du sol cultivé serait nécessaire pour apporter du sang neuf à la terre, tandis que les fonds libérés pourraient mieux orienter les investissements vers une agriculture plus moderne, plus durable.

Mais que les petites communes rurales se rassurent pour leur budget, lorsqu'en France on décide qu'il faut réformer ce qui ne va plus, il se trouve beaucoup de monde pour dire qu'il est urgent d'attendre ! Pour preuve, la taxe professionnelle devait être réformée d'urgence en 1979 !

L'Etat dispose-t-il des moyens financiers afin de compenser la ressource auprès des collectivités ? Avec un déficit de X milliards d'euros, ce ne doit pas être le cas. Mais avec des prix de vente des produits agricoles qui baissent et une compensation partielle versée par Bruxelles qui s'effrite (-3, -5, et -10%), un vaste débat doit s'engager.

L'ANNEE AGRICOLE 2004

À l'inverse de l'an dernier, nous ne nous sommes pas mis à l'abri de la chaleur, mais de la pluie du mois d'août. Le temps se fait à l'image des marchés... Très fluctuant ! et imprévisible.

Les maïs semés tardivement ont donné une bonne récolte conforme à la normale.

La vigne a donné du raisin en très grande quantité.

Les vaches ont pu enlever leurs lunettes vertes de 2003.

Vous avez pu admirer une belle campagne verdoyante autrefois signe de richesse et reposante.

Mais la sécheresse est maintenant dans les budgets de l'Etat et de l'Europe. Les dix nouveaux pays adhérents à l'Europe non pas les mêmes niveaux sociaux que nous et grande est l'attraction qu'ils opèrent sur nos entreprises agro-alimentaires, de quoi nourrir la population à bas prix à moins que les Hard-discount de l'alimentation n'empochent la marge sur des produits souvent douteux !

Un peu d'harmonisation fiscale et sociale serait la bienvenue pour contrer une mondialisation qui ne profitera finalement qu'aux grosses entreprises.

Le prochain vote de la future constitution même s'il n'est pas parfait est peut-être une chance à ne pas laisser passer, aux européens de le parfaire par la suite.

COOPÉRATIVE VINICOLE ROY GALANT

Poursuite des équipements pour 2004 avec l'acquisition d'un système de maîtrise des températures ainsi que d'un filtre.

Ici, comme partout, la récolte a été plus qu'abondante : 7 249 hls (6 649 hls en vin rouge, 469 hls en rosé, 186 hls en blanc)

Le parcellaire a augmenté de 9 hectares depuis 2003, nous souhaitons que cette progression continue.

Les cours du vin, par contre, ne remontent pas et se situent à un niveau plus que médiocre. La gestion des exploitations, y compris en viticulture maintenant, devient de plus en plus difficile.

Il faut aller de l'avant tout en restant très prudents.



LE GUIDE HEBERGEMENT

La commission Tourisme-Culture de la Communauté de Communes du Pays de Coutras souhaite rééditer le guide hébergement - restauration - propriétés viticoles pour l'année 2005 afin de faciliter les visiteurs dans la recherche d'hébergements. Ce guide doit être diffusé courant avril. Les annonceurs intéressés peuvent prendre contact avec l'Office de Tourisme de Coutras. Tél. 05 57 69 36 53

ÉTAT CIVIL 2004

Carnet Rose :

- Le 13.04.04 - MICOINE Clara « Le Bourg »
Le 03.05.04 - BRULATOUT Thomas Loïc Marius « Le Bourg »
Le 01.08.04 - MOULY Thomas « 2 Bois de la Chaume »
Le 20.10.04 - RONGIÉRAS Quentin James André Michel « Le Limousin »

Mariages :

- Le 05.08.04 - LAGHDAIGA Khalil et LOPEZ Angélique « Le Bourg »

Félicitations aux heureux parents et aux nouveaux époux.
Nos meilleurs vœux ainsi qu'à leurs familles.

Décès :

- Le 05.04.03 - TAILLEDET veuve RINGUET Lorraine « Pincegère »
Le 18.08.03 - VALAISE veuve GIRET Marie « Serpe »
Le 30.01.04 - HURTAU Gérard « Pincegère »
Le 21.02.04 - ANDRÉ Raymond Robert « Seguin »
Le 19.03.04 - PHILIPPS épouse HERVIAS Yvonne « Le Ronzeau »
Le 17.04.04 - GODINAUD Moïse « Le Bouccara »
Le 23.04.04 - BERNARD veuve GODINAUD Marguerite « Lafarde »
Le 28.04.04 - MOULINIER Maxime « Ste Foy La Grande »
Le 13.07.04 - de LORENZO épouse DECOMBES Patricia Nicole « Les Vallons »
Le 05.08.04 - DECOMBES Jean-Pierre « Les Vallons »
Le 28.08.04 - BRUNEAU Jean Robert « Le Trey »
Le 02.09.04 - DECAUZE veuve VILLECHENOU Marie Rose Eliette « La Grande Pile »
Le 04.11.04 - FURET Armand « Le Frappier »
Le 05.11.04 - JOUHANNET-FOURNET divorcée TISSIER Isabelle « Libourne (33) »
Le 10.12.04 - AUTIER Guy Jean, « Le Trey »

La Municipalité adresse ses très sincères condoléances à leurs familles et amis.

HOMMAGE A M. GUY AUTIER



M. Guy AUTIER nous a quittés le 10 décembre 2004. C'est avec une grande tristesse et émotion que nous avons appris son décès.

Elu Adjoint en 1959, puis Maire du 27 mars 1977 au 17 mars 2001, Guy AUTIER, a su, au cours de toutes ces années, embellir sa commune, et lui apporter une nouvelle dynamique en l'orientant vers le tourisme. Parmi les principaux investissements, il a lancé notamment la création de deux lotissements, le réseau de tout-à-l'égout, le remembrement de la forêt après avoir participé à celui des terres, le centre nautique et de loisirs, etc. ... Il a assuré également de nombreuses fonctions intercommunales.

En 1999, il recevait la médaille de l'Assemblée Nationale décernée par M. le Député, Bernard MADRELLE et la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale, et Communale ECHELON OR, des mains de M. Pierre BARRAU, Conseiller Général.

M. BARRAU, après avoir évoqué « leur jeunesse passée ensemble, rendait alors hommage à l' élu : « homme de consensus, dont le dévouement, la douceur, la discrétion, l'honnêteté indispensable à sa fonction ont été appréciés. Exploitant agricole attaché à ce sol de SAINT CHRISTOPHE souvent très ingrat, Guy AUTIER a assuré ses mandats sans publicité, sérieusement, et conduit sa commune avec prudence, dans le respect des contribuables, avec la confiance de ses collègues. Il a mené des actions importantes dont une assez téméraire, le lac, devenu un pôle touristique très attractif. »

INFORMATIONS DIVERSES

PORTAGE DES REPAS

Les personnes intéressées par le portage des repas à domicile sont priées de se faire connaître à la Mairie afin d'étudier la possibilité de mise en place de ce service.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Les heures d'ouvertures de la bibliothèque municipale sont les lundi et mercredi après-midi de 14H30 à 16H30 et le vendredi matin de 9H30 à 11H30.

De plus, une permanence sera assurée les 1^{er} et 3^{ème} mercredi de chaque mois par Mme Liliane BOUVRY de 14H30 à 16H30



Un petit « coucou » à M. Jacky BERJONNEAU, agent d'entretien territorial, à qui nous souhaitons une retraite longue et paisible à partir du 1^{er} janvier 2005, après dix-neuf années de bons et loyaux services passées auprès de la commune de SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE.

DE NOUVELLES ENTREPRISES SE SONT INSTALLEES A SAINT CHRISTOPHE :

❖ UN ARTISAN ELECTRICIEN

M. Alain FORTON nous a informés de son installation en tant qu'artisan électricien au lieu dit « Barrail de Gueytout » : électricité générale, et électricité industrielle. Tél 05 57 49 51 99

❖ AUTOS OCCASIONS

M. et Mme TEJERO Pascal. Beauregard 33230 ST CHRISTOPHE DE DOUBLE. Tél : 05 57 49 58 72

❖ ACCES INTERNET HAUT DEBIT

MPE TELECOM propose un accès Internet Haut Débit dans les zones non couvertes par les opérateurs traditionnels.

Cet accès permet :

- De simplifier les démarches administratives,
- De se documenter.
- De communiquer.
- De commander.
- De s'informer.
- De se distraire.
- Et ne bloque pas la ligne téléphonique...

MPE TELECOM

Installe et maintient son service.

Offre aussi des prestations d'aide aux différents outils de l'informatique et des télécommunications.

Francis BONNIN répondra aux questions de la clientèle au : 05 57.49 57.44 ou 06 21.22 71.44

1944 : ATTAQUE DE P.38

A l'occasion de la commémoration cette année du soixantième anniversaire du débarquement en Normandie (1944 – 2004), nous vous relatons ce fait divers tragique qui s'est déroulé sur la commune, et dont la cave coopérative garde encore une trace.

Extrait du livre « La Traversée du XX^e siècle » de André PROVOST, éditions Coutras.Cortrate :



Un Lockheed P.38 Lightning, comme ceux qui ont mitraillé la ligne Coutras-Angoulême le 4 juillet 1944.

« Après l'attaque du triage de Coutras, le périple n'est pas fini pour les P.38 et la deuxième partie de leur mission sera dramatique pour quelques-uns de nos concitoyens.

Nous sommes le 4 juillet 1944, continuant leur route, les P.38, un peu avant Les Eglisottes, mitraillent la sous-station électrique de Bessanges. M. Marc BERNIER, qui fut maire de Chamadelle et qui se trouvait à côté de la sous-station à ce moment là, aperçoit nettement les deux pilotes dans leur habitacle au moment où les deux appareils donnent un coup d'aile sur la droite. Ce changement de direction les amène à l'aplomb de la Croix d'Alexandre, au-dessus de la route de St Seurin à La Roche Chalais. Au lieu dit « Le Pas du Loup » (Coopérative viticole), circule le camion glacière de M. RONDONI, un habitant de Sablons des Peintures. A côté de lui, un passager M. MIRAMBEAU, du même village. Les pilotes, prenant vraisemblablement le véhicule pour un camion d'essence, le mitraillent. Aux premières balles, les occupants sautent du camion pour aller s'abriter derrière un tas de bois. Ils n'en auront pas le temps et seront tués tous les deux. ».

Bulletin de SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE
 Directeur de la publication : Renée HURTAU Maire
 Imprimé par nos soins – déclaration déposée le 15/12/95
 Adresse e-mail de la mairie : WWW.StChristophe-de-Double@wanadoo.fr

